

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Centre d'initiation aux sports

2017 / 2018

Ce règlement intérieur fixe le fonctionnement interne de l'activité du CIS, encadrée par le service de sports de la ville de Magny-les-Hameaux.

Article 1 : Fonctionnement

Le Centre d'initiation aux sports de Magny-les-Hameaux est proposé aux enfants Magnycois âgés de 4 à 8 ans, en complémentarité des associations sportives.

Il doit permettre aux enfants d'appréhender et de découvrir des activités sportives, de connaître leurs contraintes ainsi que les joies qu'elles apportent.

Les horaires :

De 13h45 à 14h45: pour les enfants nés entre 2009, 2010, 2011 (8-7-6 ans)

De 15h15 à 16h : pour les enfants nés en 2012 et 2013 (5-4 ans)

Lieu : Gymnase A.DELAUNE Esplanade Gérard Philipe.

Les activités prévues au centre d'initiation aux sports ont pour objectif l'éveil sportif et l'initiation sportive des enfants. Ils sont pris en charge à raison de 30 enfants pour une heure d'activité pour les 6 à 8 ans et de 24 enfants pour les 4 à 5 ans.

Article 2 : Modalité d'inscription

1. INSCRIPTIONS EN MAIRIE :

- **Sur dépôt du dossier complet***, remis en main propre à l'un des agents du service des sports, le mercredi 30 août de 13h30 à 18h et le jeudi 31 septembre de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h.

Bureau du service des sports, Hôtel de ville de Magny-Les-Hameaux.

- **Paiement de la cotisation sur place** selon le taux à l'effort (chèques, espèces, bons CAF, coupons sports, chèques vacances)

***Le dossier complet comprend : la fiche de renseignements et d'inscription, le certificat médical, l'avis d'imposition 2016 sur les revenus de 2015. Tout dossier incomplet fera l'objet d'un refus et ne sera pas compté dans les places réservées.**

2. INSCRIPTIONS AU FORUM :

- **Sur dépôt du dossier complet*** au stand service des sports

Ou

- **Sur demande d'inscription sur la liste au stand service des sports**

Les dossiers complets* ainsi que le paiement de la cotisation selon le taux à l'effort devront être retournés avant le vendredi 15 septembre 2017 au bureau du service des sports.

Horaires d'ouverture du bureau service des sports :

Centre d'initiation aux sports – Service des sports – Ville de Magny-les-Hameaux

Lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h
Mercredi de 13h30 à 18h
Vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Article 3 : Paiement de la prestation

Dans le cadre de sa politique et de sa volonté de renforcer l'accès au « sport pour tous », la commune a établi des tarifs selon le taux d'effort : de 34.47 euros à 101.38 euros et moins 10% sur le deuxième enfant.

Une facture est éditée par la commune et donnée aux familles dès l'inscription.

Une attestation de paiement sera remise faisant valoir ce que de droit afin de justifier votre paiement pour toute prise en charge par un employeur ou par tout autre organisme.

Pour tout arrêt définitif de l'activité de votre enfant, veuillez nous fournir un courrier écrit.

Aucun remboursement ne pourra être effectué. Sauf en cas de force majeure, mutation professionnelle, maladie grave, blessures physiques occasionnant un arrêt de l'activité d'au moins 3 mois

Article 4 : Encadrement

L'équipe du CIS est composée de 2 éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives.

Article 5 : Sécurité

Les parents doivent déposer leurs enfants dans la salle d'activités afin de se présenter et de faire pointer l'enfant sur la feuille de présence.

Les parents doivent s'assurer de la présence des éducateurs et les laisser sous leurs responsabilités.

Il est demandé aux parents de respecter les horaires d'activités afin que l'enfant ne manque pas le début de la séance.

Les parents doivent récupérer leurs enfants dans l'enceinte des équipements. Les enfants autorisés à rentrer seuls seront libérés à l'heure indiquée.

A la sortie, l'enfant sera uniquement confié aux parents ou à une personne désignée sur la fiche de liaison.

Pour toute autre personne, elle devra présenter une autorisation de prise en charge dûment signée.

Les enfants devront être habillés avec des tenues adaptées aux activités : **vêtements et chaussures de sports, casquette pour les activités extérieures.**

Ils pourront apporter un sac dans lequel ils auront à disposition une boisson.

Les éducateurs peuvent organiser des activités (roller, course d'orientation...) en dehors des gymnases sauf conditions climatiques, les parents emmèneront les enfants directement sur le site selon les instructions des éducateurs.

Document à conserver par la famille